

IP Alsace

strasbourg • mulhouse

*Ce qu'il FO retenir
des instances de proximité*



Compte rendu FO du 07 mai 2026

1. Bilan de l'expérimentation des nouveaux formats numériques

La durée de l'expérimentation a été prolongée pour une durée de deux mois mais le suivi est encore jugé insuffisant. En effet, le tableau de suivi manque de remarques détaillées et les débriefings post-contribution sont quasi inexistantes. La demande de systématiser les retours écrits et d'organiser une réunion collective de bilan approfondi est réitérée.

Sur le plan technique, les journalistes se heurtent à des outils inadaptés (téléphones trop petits) et à des logiciels complexes. Une journée de formation s'est révélée insuffisante ; les prochaines sessions passeront à deux jours. L'objectif affiché est de rendre les journalistes autonomes et d'éviter que l'aide des Chargé(e)s d'Édition Numérique (CEN) ne devienne systématique.

Sur le fond, une déception est clairement exprimée quant à la qualité et à l'originalité des productions. L'expérimentation est perçue comme une simple reprise de formats existants — les sujets du linéaire — plutôt que comme la construction d'une véritable écriture numérique propre à France 3. La direction reconnaît que le projet est récent (trois mois) et que les équipes sont en phase d'apprentissage, sans pour autant fournir de cap éditorial clair.

La mise en œuvre de la stratégie « Streaming First », annoncée pour juin, suscite de vives inquiétudes : les équipes ne semblent pas préparées et les moyens d'accompagnement restent flous.

→ **Les organisations syndicales demandent une réunion collective de bilan avec tous les participants à l'expérimentation, un tableau de suivi enrichi avec une colonne « remarques », et un calendrier de mise en œuvre précis de la stratégie Streaming First AVANT son déploiement.**

a. Débat sur la distinction « Assemblage » vs « Montage »

Un débat de fond a eu lieu sur la frontière entre l'assemblage (tâche simple réalisable par un journaliste ou un CEN) et le montage (métier spécifique). Des techniques telles que le split audio ou l'ajout de flous sont unanimement qualifiées de montage pur. La distinction ne dépend pas de la durée mais de la complexité des interventions.

Des cas concrets ont été examinés : le sujet « pneus crevés » contenait un split audio réalisé par un CEN. Le sujet « arbres coupés », en format vertical, a quant à lui été jugé hors périmètre de l'expérimentation et assemblé par un CEN en collaboration avec un rédacteur en chef adjoint.

Les monteurs craignent que les CEN se voient confier des tâches de montage créant une confusion des rôles.

→ **Les élus rappellent l'accord en vigueur : un journaliste peut tourner et assembler une vidéo courte ; tout ce qui relève du montage doit être réalisé par les professionnels compétents. Les fiches de poste doivent être respectées.**

b. Qualité et validation des contenus vidéo

Des questions se posent sur la qualité des modules en raison de problèmes techniques manifestes : niveaux sonores inégaux, montages abrupts, cadrages défaillants... La comparaison avec d'autres producteurs de contenus numériques révèle un écart considérable.

Le processus de validation est particulièrement problématique lorsque l'auteur et le validateur sont une seule et même personne — situation qui rend tout contrôle qualité illusoire. La validation semble par ailleurs se limiter à la vérification technique, ignorant la dimension artistique et éditoriale.

Les élus déplorent que les vidéos refaites ou non publiées pour insuffisance de qualité, ne figurent pas dans le tableau de suivi, privant les équipes d'un apprentissage collectif pourtant indispensable.

→ **Les organisations syndicales souhaitent que l'auteur et le validateur d'un module soient des personnes distinctes. Les incidents de qualité doivent être documentés dans le tableau de suivi pour permettre une amélioration continue. La question de la signature des contenus et de la responsabilité éditoriale reste entière.**

2. Bilan HSCT 2025 et bilan PAPRIACT 2025

HSCT - (Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) - PAPRIACT - (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)

Une nouvelle méthode de comptabilisation des accidents du travail, appliquée rétroactivement à 2023, ne retient que les accidents reconnus par la Sécurité Sociale.

→ soit pour l'Alsace en 2025 : 4 accidents de travail sur 12 déclarés. L'écart s'explique par l'absence de registre pour les accidents bénins, qui oblige à tout déclarer formellement.

L'effectif permanent reste stable en 2025 : 149 personnes contre 150 en 2024. Cette différence s'explique par 6 embauches et 7 départs.

Le recours aux personnels non-permanents a augmenté : 19,16 en 2025 contre 17,76 en 2024 notamment des intermittents, possiblement pour pallier des absences.

L'atelier de réparation et prévention vélo, pourtant jugé important au regard du nombre d'accidents, sera réduit à une session annuelle faute de budget. Pour rappel, un partenariat offrant 10 % de réduction chez un réparateur partenaire existe : Bike Avenue Ollier - 33 Av. Vosges Strasbourg 67000. Un vélo sera gratuitement mis à disposition le temps des réparations.

Les travaux engagés pour faire avancer le PAPRIACT se poursuivent et permettent enfin de constater une amélioration. Une évolution encourageante, que nous espérons voir se confirmer durablement.

3. Point étape DUERP RPS à la suite des courriers de l'IT et de la CARSAT

Les ateliers de prévention des risques (DUERP) auront lieu vers mi-juin dans un nouveau format « quatuor » (manager, adjoint, IRH, APS). La présence des managers maintenue dans ces ateliers suscite des craintes légitimes d'inhibition de la parole des salariés — un phénomène déjà observé à Strasbourg. Pour la direction, il est primordial que les managers soient sensibilisés à la prévention des risques.

→ **Les élus espèrent que ce nouveau format d'atelier en présence des managers ne freinera pas l'expression des salariés.**

4. Organisation du travail - Jour férié

Un rappel des droits a été effectué :

- Journalistes (forfait jours) : récupération du jour férié travaillé + deux jours de repos hebdomadaires garantis.
- PTA : majorations de rémunération pour les salariés aux décomptes horaires mais pas pour les forfaits jour.
- Droit local Alsace-Moselle : 13 jours fériés pour les journalistes. Pour le 1er mai, les journalistes bénéficient d'une récupération ; les PTA au décompte d'une rémunération majorée.

→ Il est rappelé que toute rémunération supplémentaire au-delà de ce cadre ne peut être créée que par accord entre l'employeur et les partenaires sociaux. Le droit local n'impose pas de rémunération supplémentaire automatique. Une vigilance a été exprimée concernant des pratiques observées (pose de RTT à la place d'un jour férié) qui doivent être corrigées.

5. Télétravail : accords, indemnités, et cas médicaux

L'accord initial de 2021 a été complété par un avenant signé en janvier 2025 déclenchant une indemnité télétravail. Les conditions d'éligibilité excluent les CDDU/intermittents. Le montant de l'indemnité est de 10 €/mois pour 1 jour/semaine, et de 20 €/mois à partir de 2 jours/semaine.

Un cas spécifique a mis en lumière une lacune : un salarié en mi-temps thérapeutique avec télétravail préconisé par le médecin du travail ne bénéficiait pas de l'indemnité faute d'avenant télétravail en bonne et due forme. Une régularisation a été sollicitée — le versement de la prime rétroactive est dû.

→ **Le télétravail repose sur une confiance entre le salarié et le manager avec un point régulier durant les entretiens. Les préconisations du médecin du travail doivent être mises en œuvre si elles sont compatibles avec le poste. L'indemnité télétravail est due dès lors qu'un avenant est signé.**

6. Point Emploi et Mobilités

Plusieurs mouvements sont en cours ou récents :

- Rédacteur en chef Strasbourg : poste publié, détachement de l'adjoint par intérim se poursuivant jusqu'à l'arrivée du/de la titulaire. Il y'a eu peu de candidatures. La publication tardive est due à une nomination rétroactive.
- Rédacteur en chef adjoint Mulhouse : un CDD long de 4 mois a été proposé. L'objectif est d'avoir un adjoint basé à Mulhouse capable d'assurer de temps en temps les week-ends et les éditions à Strasbourg.

- Un JRI avec une inaptitude a refusé les 2 postes proposés ; un licenciement pour inaptitude sera envisagé. Le poste est vacant mais il n'y aura pas d'ouverture poste.
- Chargée de production : mobilité depuis le 1er mai, remplacée par du personnel CDD + réorganisation de l'atelier de production.
- Renforts CDD prévus, notamment pour le Tour de France
- Journaliste bilingue : le poste déjà publié à plusieurs reprises dans le passé vient d'être republié le 30 avril 2026, avec une clôture des candidatures fixée au 15 mai 2026. La difficulté récurrente à trouver des profils bilingues confirmés est reconnue. Des tests sont prévus, avec un espoir de candidatures internes ou issues des écoles.

7. Information-Observatoire des inclusions

France Télévisions se prépare à renouveler l'obtention du « Label Alliance » en 2027. Dans ce cadre, de nombreuses actions en faveur de la diversité et de l'inclusion sont actuellement déployées. Afin d'en mesurer l'impact, FTV a décidé de lancer un observatoire de l'inclusion sur le réseau ICI. Un questionnaire sera adressé à l'ensemble des salariés afin d'évaluer la perception de la politique diversité et de déterminer les priorités d'action à renforcer.

Prochaine réunion le 18 juin Ne tardez pas à poser vos questions



Roya MORADPOUR

06.16.27.79.30

& Nadia BLOT

06.17.03.11.04

& Béatrice MULLER

Votre déléguée syndicale FO